

UNIVERSITE PARIS-EST VAL-DE-MARNE
(UPEC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

VENDREDI 13 JANVIER 2017

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Josette CADUSSEAU

Mme Sonia GUELTON

M. Gérard TEBOUL

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Pierre WOLKENSTEIN

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Frédéric GERVAIS

M. Éric PELLET

M. Benjamin MOIGNARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien FREMONT

M. Julien GIRAL

M. Laurent ALIBERT

Collège dit « des usagers » :Titulaires

Mme Cécilia KOCH

Suppléants

M. François Antoine CASCIANI

Collège dit « des personnalités extérieures » :Titulaires

M. Didier DOUSSET

Mme Marie Pascale MARTEL

Mme Jeannick LE LAGADEC

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Frédéric BICHERON (procuration donnée à M. Gérard TEBOUL)

M. Luc HITTINGER (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Sylvie CIABRINI (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
 Mme Johanna HABIB (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)
 M. Alain MOUCHET (procuration donnée à M. Benjamin MOIGNARD)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :Collège dit « des usagers » :Titulaires

M. Taylan TULZU (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)
 Mme Sandie BARBOT (procuration donnée à M. GUYARD)
 M. Valentin BURR (procuration donnée à M. CASCANI)

Suppléants

M. Mihai GUYARD (procuration donnée à M. CASCANI)

Collège des personnalités extérieures :Titulaires

Mme Geneviève SERT (procuration donnée à M. MONTAGNE)
 M. Thomas TRUDY (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
 M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme Véréne CHEVALIER)
 M. Philippe SABATER (procuration donnée à M. Éric PELLET)
 M. Patrice DEPREZ (procuration donnée à M. MONTAGNE)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG
 Mme Cécile BAJARD, Directrice du SCD
 M. Yann BASSAGLIA, Vice-président Commission de la Formation et de la vie universitaire
 M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services
 Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Assesseure « Formation et relations avec les partenaires académiques »
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par S. AKKARI)
 Mme Clémence GROS, Directrice du Cabinet du Président de l'Université
 Mme Anne Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres Sciences Humaines
 M. Guillaume JULIEN, Directeur de la DEVE et Directeur de la recherche et de la valorisation par intérim
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 M. Thomas KHABOU, Vice-Président Étudiant
 Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'École d'Urbanisme de Paris
 M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Assesseur « Affaires juridiques »
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau
 M. Tami MOURI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers

M. Bruno PETEY-GIRARD, Vice-président Commission de la Recherche
M. Guillaume POIRET, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
M. Renaud SIOLY, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines
M. Christian TUTIN, Vice-Président Prospective et Développement
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
M. Didier GEIGER

SOMMAIRE

I. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
I.1 Point d'information du Président.	6
I.2 Election du Vice-Président du Conseil d'administration	7
II. CONFIRMATION DU CHOIX D'OPTION NATIONALE POUR LES DOSSIERS ET MODALITES ET CONDITION D'ATTRIBUTION D E PEDR 2017	16
III. APPROBATION DE DEUX DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS EUROPEENNES DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER	21
IV. POINT D'INFORMATION SUR LES CONTRATS ET LES CONVENTIONS APPROUVES PAR LE PRESIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE	31
QUESTIONS DIVERSES	32

La séance est ouverte à 9 heures 51, sous la présidence de Monsieur MONTAGNE.

I. VIE DE L'ETABLISSEMENT

I. 1 Point d'information du Président

M. LE PRESIDENT.- Bonjour à toutes et à tous.

Le quorum étant atteint, nous allons ouvrir cette séance.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Je vais apporter quelques éléments d'information.

Je ne pense pas qu'il soit présent, néanmoins le décret de nomination de Patricia ALBANESE est paru au mois de décembre, et Monsieur Alain MOUCHET, suivant sur la liste, remplace Patricia ALBANESE sur le Collège des Maîtres de conférences. Nous le saluerons probablement la prochaine fois. Il ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Dans les autres informations, nous arrivons à mi-parcours du contrat de site. Nous allons entamer un travail avec la COMUE UPE et l'Université Paris Marne-la-Vallée, pour les différents jalons et le rapport qu'il conviendra de transmettre au Ministère dans les prochaines semaines.

Je souhaitais également vous informer du fait que le CGI a été sollicité, pour si possible deux dates, pour venir présenter une partie du PIA 3, à savoir les projets devant sortir les premiers pour cette année 2017, avec une demande, nous n'avons pas de réponse, d'une réunion avec une invitation générale sur le site de Marne-la-Vallée, la Cité Descartes, et une autre date sur le site de Créteil. Nous attendons ces dates. Cependant, il est souhaitable d'avoir les informations le plus tôt possible. Des projets sont en cours de construction au sein de la COMUE. Dans le domaine des innovations pédagogiques, le projet IDEA était un beau succès. Le consortium est solide.

Nous avons également des ouvertures et des perspectives avec Paris Nanterre. Prochainement, nous allons rencontrer l'Université de Paris 8, avant de voir et de rencontrer Paris 13 et Evry dans les toutes prochaines dates prévues.

Dans le cadre de ce PIA 3, un certain nombre d'éléments sont des éléments de réflexion autour des écoles universitaires de recherche, au sein des Labex en particulier. En dehors du champ de ces Labex, des réflexions sont également en cours.

Je voulais vous informer, même si c'est un point à l'ordre du jour, cela ne figure pas dans le tableau des contrats et conventions signés, la signature cette semaine d'un contrat de partenariat avec SUEZ dans le domaine de l'environnement. Il vient renforcer les axes de recherche et les domaines d'intérêts majeurs que nous avons pu obtenir auprès de la Région, à savoir 2 domaines d'intérêts

majeurs dans lesquels nous sommes impliqués sur les 13 approuvés et labellisés par la région Ile-de-France.

Je voulais vous informer de la date du 20 janvier pour la signature de la convention de partenariat avec le CNRS, regroupant l'ensemble des membres fondateurs de la COMUE UPE. La signature sera effectuée le 20 janvier prochain en présence d'Alain FUCHS sur le site de la Cité Descartes.

Par ailleurs, un Conseil d'Administration exceptionnel se tiendra le 3 février prochain. Il a été ajouté du fait impératif de remontées d'informations validées par les administrateurs de l'UPEC concernant deux points en particulier. Le premier point est la capacité d'accueil en master. Des remontées et des composantes arrivent. Il nous faut préparer ce travail et le faire valider par le Conseil d'Administration.

Ce sera *a posteriori*, mais ce recours était possible, le 20 janvier sera également déposé un projet d'Alter Paces. C'est une expérimentation dans le cadre du taux d'échec extrêmement important au niveau de la Paces et la possibilité de créer pour d'autres filières universitaires un accès aux études de médecine, pour d'autres filières que le bac certifié souvent avec mention, dans le cadre d'un DU. Cet Alter Paces a été diffusé à l'ensemble des directeurs de composante. Il a déjà fait l'objet de discussions entre nous. Cela vous sera soumis, *a posteriori* du dépôt, le 3 février prochain. C'est un dépôt sous réserve de validation du Conseil d'Administration.

Nous sommes uniquement deux sur la tribune actuellement. Nous allons d'emblée essayer d'être trois.

I.- 2 Election du Vice-Président du Conseil d'administration

M. LE PRESIDENT.- Je souhaite passer au deuxième point de la Vie de l'établissement, l'élection du Vice-Président du Conseil d'Administration pour lequel dans la continuité, cela n'étonnera pas grand monde, je propose que Frédéric GERVAIS prenne les fonctions de Vice-président du Conseil d'Administration dès ce matin.

Je vais lui laisser la parole.

M. GERVAIS.- Contrairement aux habitudes, je ne vais pas présenter mon CV, je suppose que tout le monde me connaît déjà ici. Je vais consacrer la première partie de ma présentation sur les motivations de ma candidature. La deuxième partie concernera la méthode que je compte appliquer pendant mon mandat. Quant au projet, le Président l'a indiqué à plusieurs reprises, notamment lors de la cérémonie des vœux du 10 janvier dernier, il est en cours de finalisation.

Suite à la démission de Jeanne-Marie BOIVIN pour des raisons personnelles le 16 décembre dernier, le Président Olivier MONTAGNE m'a demandé d'assurer l'intérim jusqu'au Conseil d'Administration d'aujourd'hui. Cela faisait 9 mois que j'assurais les fonctions de VP CA adjoint aux côtés de Jeanne-

Marie BOIVIN. Cette situation n'était pas naturelle, puisqu'à l'origine, je n'avais pas prévu de rejoindre l'équipe de direction. Néanmoins, que les choses soient claires, j'ai beaucoup appris et j'ai énormément apprécié de travailler avec Jeanne-Marie BOIVIN. Je me tourne vers Yann Bassaglia, VP CFVU, je ne sais pas si le nombre de mois d'expérience est suffisant, mais je pense que je pourrais peut-être passer une VAE en gestion RH !

Je me retrouve aujourd'hui face à une situation délicate et à un tournant de ma carrière. Je suis sans nul doute la seule personne de l'UPEC à ce jour à pouvoir reprendre immédiatement, de manière opérationnelle, cette fonction de VP CA dès cet après-midi. Par ailleurs, je connais tous les dossiers en cours. Je connais bien toutes les composantes. J'ai de bonnes relations avec les doyens, les directeurs administratifs, les équipes politiques. Je pense, par conséquent, pouvoir assurer très rapidement cette fonction de VP CA. Il me faudra toutefois un assesseur RH pour me seconder, notamment en raison des très nombreuses réunions dans ce domaine, comme j'ai pu le constater ces derniers mois.

Quoi qu'il en soit, je considère que le travail et l'expérience accumulés ces derniers mois commencent à porter leurs fruits. Il n'est pas imaginable de remettre tout en question aujourd'hui, et de reperdre encore trois ou quatre mois pour former une nouvelle équipe. Nous avons la connaissance des dossiers, nous avons établi de bonnes relations avec tous nos interlocuteurs et nous sommes aujourd'hui en mesure de capitaliser tout ce qui a été construit ces derniers mois. C'est la raison pour laquelle je suis aujourd'hui candidat à la vice-présidence du Conseil d'Administration. Il me semble que l'intérêt commun est d'avancer et de ne pas casser la dynamique. Après tout, nous sommes tous dans la même communauté universitaire. Les batailles de listes, les élections et tout ce qui s'est passé avant doivent être derrière nous. Aujourd'hui, nous sommes tous dans le même bateau UPEC. Il faut le faire avancer.

Même si ce n'est pas forcément très visible, beaucoup de travail a été accompli depuis dix mois. Je laisserai le soin aux Vice-présidents et assesseurs concernés de faire leur bilan dans leur domaine respectif. Néanmoins, je le sais, de très nombreux dossiers ont été déjà instruits. Au niveau du Conseil d'Administration, le dossier I-SITE a occupé une grande partie de notre temps. Nous nous souvenons notamment du Conseil d'Administration du 8 juillet et celui du 25 novembre, qui ont duré plus longtemps que la moyenne. Cela va certainement rester dans les annales de l'UPEC.

Lorsque nous relisons tous les procès-verbaux des derniers mois, en 2016, nous nous rendons compte à quel point notre position a été constante. Nous avons toujours défendu un modèle d'université basé sur la collégialité, la structure de composantes qui permet d'assurer la liaison entre la formation et la recherche. Et surtout, nous avons toujours affirmé que le projet scientifique devait être prépondérant par rapport au projet institutionnel.

Au-delà de ces nombreux débats au sujet du projet I-SITE, deux importants dossiers ont été menés à leur terme, à savoir la campagne d'emplois et le budget, sur lesquels j'étais directement impliqué. Dans les deux cas, nous avons veillé à assurer un dialogue de qualité, avec notamment 27 réunions, entre les dialogues de gestion, les réunions RH, les dialogues post-dialogue de gestion, les réunions avec le CT et le CA, en ce qui concerne la campagne d'emplois. Sur les aspects budgétaires, la Commission des moyens a joué un rôle important pour rendre les informations les plus transparentes possible. Maintenant que ces deux grands dossiers ont été votés, l'année 2017 commence sur des bases solides. Les prochains mois seront l'occasion de réfléchir sur l'évolution de notre modèle.

Si les aspects scientifiques relèvent plutôt du Conseil Académique et les aspects institutionnels du Conseil d'Administration, le VP CA se doit d'assurer la liaison entre tous ces projets définis au Conseil Académique et leur mise en œuvre administrative. Il se doit surtout de vérifier leur conformité par rapport à la stratégie d'établissement. Le Conseil d'Administration est un organe de décision stratégique où le politique doit jouer pleinement son rôle.

Ma candidature est une candidature dans la même ligne politique que celle menée jusqu'à présent, sous la présidence d'Olivier MONTAGNE. Si la ligne politique reste identique, ma personnalité et ma façon de faire impliqueront nécessairement un changement de style dans la gestion du Conseil d'Administration. Les mots-clefs de mon mandat, si je suis élu VP CA, seront : transparence, collégialité, et adaptation. La méthode, que je vais appliquer et que j'ai toujours appliquée par le passé, est simple.

La transparence des informations, cela passe notamment par des réunions en amont, la délivrance des informations telles qu'elles sont connues de l'équipe de direction, et une diffusion aussi large que possible des prises de décision. Un certain Alan GREENSPAN, ancien Directeur de la banque fédérale américaine, disait : « si vous avez compris tout ce que je viens de dire, c'est que je me suis mal exprimé ». C'était normal par rapport à sa fonction, comme tout le monde était en train d'observer comment les taux d'intérêt allaient évoluer, il lui fallait faire le discours le plus opaque possible. Ce n'est clairement pas ma vision des choses. Mon expérience en tant qu'informaticien, spécialiste du génie logiciel, sur ce que l'on appelle les méthodes formelles (c'est-à-dire basées sur des modèles mathématiques), m'a appris que l'implicite peut être source d'ambiguïté. Pour éviter tout malentendu, il faut être explicite. Cela passe par de la pédagogie. Nous en avons parlé lors du précédent conseil. C'est important de prendre le temps d'expliquer les choses pour éviter les malentendus. L'information brute, hors contexte, peut être mal interprétée.

La collégialité me semble également essentielle. L'université ne pourrait pas se construire sur des décisions prises unilatéralement et sans aucune concertation. « Si nous voulons demander des efforts aux autres, il faut donner l'exemple ». Cette citation est de moi, je l'ai dite devant ce même

conseil le 14 octobre dernier. Le VP CA se doit d'être le garant de la collégialité, a minima au sein de l'instance dont il est vice-président, mais plus largement, à l'échelle de l'université, à travers notamment le respect des modes de fonctionnement des instances. La collégialité va de pair avec l'écoute et la concertation. Cette capacité de discussion avec les étudiants et avec les personnels sera primordiale dans la méthode que je souhaite appliquer.

J'ai parlé d'adaptation, et non pas de transformation. La nuance me semble importante. L'université du Moyen Age était bien différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Nous parlions plutôt de corporations de métiers à l'époque. L'université a connu bien des changements depuis, mais pourtant, une chose reste essentielle, à savoir ce lien fort entre des personnes souhaitant apprendre et des personnes enseignant. Au final, c'est bien cela que nous gardons aujourd'hui. Aujourd'hui, plus largement, l'excellence des enseignements, l'exigence d'une recherche de qualité, la liberté intellectuelle de la communauté universitaire, la volonté de diffuser les savoirs par la médiation scientifique, l'aide à l'insertion professionnelle, le tout dans une vision collective, me semblent caractériser l'université.

A mon avis, et ce n'est qu'un avis personnel, il ne faut pas non plus oublier le droit à l'erreur. Le droit à l'erreur est une méthode utilisée par certains formateurs dans le cadre de leur pédagogie. C'est beaucoup plus difficile de la mettre en œuvre à l'échelle de l'établissement. Les erreurs d'orientation conduisent souvent à l'échec. Le rôle de l'université, c'est aussi d'accompagner au mieux les étudiants dans leur projet personnel et professionnel.

Le droit à l'erreur est aussi quelque chose que nous pouvons accepter d'une nouvelle équipe. Il est clair qu'au début du mandat, il y a eu quelques couacs. Je pense notamment au fameux épisode des tarifs du SUAPS. L'important, c'est de tirer les leçons du passé et de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Notre façon de travailler, c'est l'habitude de l'enseignant de l'université qui garde sa porte ouverte et qui attend qu'on vienne lui poser des questions. Yann Bassaglia, mon voisin de bureau, fait la même chose. Je constate que ce n'est pas suffisant. A nous de faire la démarche de solliciter nos interlocuteurs pour présenter les projets.

D'un point de vue méthodologie, je préconiserai la transparence via la diffusion d'informations, ainsi que la concertation en amont. Par exemple, je vais initier une série de réunions régulières, avec les différents groupes de listes représentés au Conseil d'Administration, de manière à leur présenter les projets bien en amont et désamorcer toute ambiguïté.

Le CODIR doit jouer aussi son rôle de discussion et de préparation. Je compte sur les directeurs de composantes pour participer activement et de manière constructive à ces réunions. J'ai l'intention également, pour présenter les différents projets fixés bientôt par Olivier MONTAGNE, de faire une tournée des conseils de gestion des composantes dans les prochains mois.

Il va de soi que tout ce travail en amont ne doit pas retirer les prérogatives des membres du CA. C'est bien le Conseil d'Administration qui, *in fine*, vote les délibérations. Néanmoins, cette approche permettra de concentrer les débats sur le fond des sujets abordés, et non sur des problèmes de compréhension ou de mauvaise interprétation. Il me semble d'ailleurs important d'assurer également des formations pour les élus. Nous avons commencé à faire cela à la Commission des moyens sur les aspects budgétaires. En effet, pour bien comprendre les sujets techniques, il est important d'avoir reçu des formations.

Concernant la vie étudiante, beaucoup de projets sont menés actuellement. Les étudiants sont, avec le VP CFVU et l'assesseure culture et vie de campus, en train de travailler sur beaucoup d'idées. Il est important d'accompagner tous ces projets. J'ai entendu des sujets sur le développement durable, le numérique, le sport, la culture, peut-être même l'organisation de tournois. Il faudrait, ce cadre n'existe pas encore aujourd'hui, essayer de trouver un moyen de faire avancer ces projets mixtes, avec personnels et étudiants. Le fonds étudiants, le FSDIE, n'est pas forcément le seul à pouvoir couvrir ce type de projets. Il faut essayer de trouver un cadre différent. Je suis ouvert pour trouver des solutions afin d'accompagner ce type d'initiatives qui permettent d'assurer une cohésion au sein de la communauté universitaire.

Je voulais aussi remercier tous les agents administratifs. Nous avons pu le constater ces derniers mois, ils sont d'un soutien indispensable dans l'avancement de nos projets, que ce soit au niveau central ou dans les composantes. Aujourd'hui, sans eux, la machine UPEC ne pourrait pas tourner. Il me semble important de le dire.

Il y a beaucoup de dossiers sur lesquels il faudra avancer dans les prochains mois. Je pense notamment au dossier RIFSEEP, qui sera abordé prochainement en CT et en CA. Il y a également la conférence sociale, qui va nous permettre de discuter des conditions de travail. Tout cela va être au cœur de nos préoccupations dans les prochains mois.

Les services administratifs sont également demandeurs d'informations par rapport à nos projets. Je parlais, au début de cette intervention, d'une période de prise en main des dossiers par l'équipe de direction élue en mars dernier. C'est passé par une période où les équipes politiques et administratives ont dû faire connaissance et apprendre à travailler ensemble, à un moment où certains postes étaient encore vacants. Les équipes sont aujourd'hui presque au complet. Des ajustements sont à prévoir, cependant la phase d'adaptation me semble aujourd'hui presque terminée.

Même si cela peut sembler évident, je parlais tantôt d'implicite et d'explicite, il faut parfois rappeler l'évidence. Le politique est là pour définir une stratégie et proposer une politique aux instances. L'administratif met en œuvre la stratégie et applique les politiques votées par les instances. Dans les

cas où une politique doit évoluer ou n'existe pas, l'administratif conseille et propose des solutions au politique en fonction des conditions opérationnelles du terrain, ce qui conduit, bien entendu, à des arbitrages politiques. Cela peut sembler simple. Néanmoins, ce n'est pas aussi évident.

En informatique, nous sommes souvent confrontés à ce type de problèmes, la confrontation entre le monde du quoi (ce que l'on veut), et le monde du comment (comment le réaliser). J'ai pu constater avec le temps que, pour pouvoir assurer ce lien entre les deux, il est important d'avoir un duo, un lien privilégié, entre une personne maîtrisant le monde du quoi et une personne maîtrisant le monde du comment, d'où l'importance d'avoir un correspondant politique identifié en face de chaque direction administrative.

Cela a été annoncé lors d'un précédent CA, Alexandre MAITROT DE LAMOTTE sera notre correspondant politique en matière de communication. C'est un des rares domaines où il n'y avait pas de duos formés entre les membres de l'équipe politique et les membres de l'équipe administrative. Il va de soi, un assesseur RH sera prochainement nommé pour assurer la liaison sur ce domaine très important. Enfin, outre les prérogatives habituelles du VP CA, je vous annonce vouloir porter une attention particulière aux questions liées au numérique, pas seulement aux pédagogies, mais aussi recherche et administration au sens le plus large. Bien entendu, les VP concernés pourront continuer à avoir un point de vue plus orienté métiers.

Mon approche est simple. Il s'agit d'une approche orientée utilisateur. Faire du numérique pour du numérique n'a aucun intérêt. Il faut remettre, au centre de nos dispositifs, le contenu et l'utilisateur. Il existe aujourd'hui de très nombreuses expériences et des belles pépites au sein de l'UPEC. Il y a eu des expériences au niveau de la DSI, au niveau du SAPUN. Dans les composantes, il y a beaucoup d'expériences. Je pense aussi à l'ESPE. Je ne parle même pas des projets IDEA. Cette transversalité de numérique, c'est le VP CA qui peut l'apporter. Nous sommes aujourd'hui dans une phase d'expérimentation. Il faut passer à l'étape supérieure pour aller plus loin. Il faut définir une stratégie globale basée sur la mise en valeur du contenu et l'adaptation aux usages et aux connaissances des utilisateurs.

Le Président annonçait mardi dernier un chantier sur le site web de l'UPEC. Il faut aussi trouver d'autres chantiers. Les étudiants et certains administratifs ont beaucoup d'idées. Des projets peuvent émerger pour être conformes aux usages d'aujourd'hui. Je compte bien veiller au développement de ces projets. Je compte aussi sur les membres du Conseil d'Administration pour faire le relais de ces demandes, pour pouvoir identifier des utilisateurs, je dirais « cobayes », quel que soit le profil.

J'aurais pu aussi évoquer bien d'autres projets. Notamment lors du débat d'orientation budgétaire, j'ai évoqué le chantier du SI-RH et l'évolution du modèle de dotations/contributions. Je ne vais pas le faire aujourd'hui, il y aura peut-être des questions tout à l'heure. Pour résumer, l'idée est de faire

évoluer le modèle de notre université pour l'adapter aux contraintes et aux usages d'aujourd'hui, tout en gardant en tête ce qui caractérise et fait la force de l'université, afin de ne pas la dénaturer. La méthode s'appuiera sur la transparence, la collégialité et la concertation. Vous en aurez un exemple concret avec la conférence sociale qui sera organisée prochainement.

Certains m'ont reproché parfois d'avoir une vision pessimiste. Je ne le crois pas. Comme beaucoup d'informaticiens, je suis réaliste et pragmatique. Le pragmatisme, ce sont des règles de bon sens. Avoir un ensemble de règles administratives, c'est bien, mais parfois, il faut aussi voir du côté de l'utilisateur. Cela va dans le sens de l'approche orientée utilisateur dont je vous parlais tout à l'heure. Dans cet exercice contraignant, il faut le savoir, les projets parfaits n'existent pas. Il faut s'adapter en gardant l'essentiel, et surtout en gardant un certain cap. Il faut savoir quelles sont les valeurs et les règles essentielles.

Je finirai mon intervention par une citation. L'écrivain américain William Arthur Ward a écrit : « le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles ». Si vous m'élisez VP CA, je propose d'ajuster, tous ensemble, les voiles de l'UPEC.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions ?

Mme OLLIVIER-YANIV.- Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur GERVAIS, pour cette présentation.

Je voudrais intervenir sur trois points, brièvement.

Le premier, cette perspective de continuité annoncée, en termes de connaissance des dossiers, est une très bonne chose. C'est, à n'en pas douter, une bonne chose sur le plan fonctionnel pour notre établissement.

La deuxième chose est sur le changement de style. Je ne suis pas certaine que la transparence et la collégialité soient de l'ordre du changement. Cela fait partie des objectifs de tous les vice-présidents ou autres candidats aux présidences. J'ai entendu aussi adaptation et concertation. Ces points sont en revanche beaucoup plus substantiels et importants. Ils sont difficiles à mettre en œuvre dans l'établissement.

Après, le troisième point concerne les orientations stratégiques. Il n'y a pas eu la possibilité de poser la question à l'issue des informations monumentales données, dont je remercie.

Les outils budgétaires, RH, communicationnels, sont évidemment des instruments à la disposition d'une organisation pour construire une politique. Ils ne sont pas là pour la déterminer. Nous sommes tout à fait d'accord. Quelles orientations précises ? Nous avons eu une réflexion et des discussions dans ce Conseil d'Administration autour de la préparation du budget, de la politique d'emploi. Il était

fondé sur le diagnostic d'austérité. Le mot a été dit et débattu. La réunion, je ne dis pas uniquement du formalisme....

Quelles perspectives compte tenu du contexte de l'ESR, compte tenu des moyens de cet établissement ? Ils ne vont pas aller en augmentation du point de vue international, vraisemblablement, en tout cas pas sous la forme de dotations classiques de l'Etat. Quelles perspectives ? Pouvons-nous avoir des précisions à ce sujet et quelles dynamiques enclencher pour essayer de maintenir le cap pour rester dans un contexte très concret ?

M. GERVAIS.- Concernant les outils, effectivement, je n'ai pas abordé ici. Nous en avons parlé lors du débat d'orientation budgétaire.

Concernant le budget et les Ressources Humaines, aujourd'hui, nous sommes un peu en attente de voir ce qui va se passer prochainement. Nous ne pouvons pas prévenir l'avenir. Nous devons attendre les actions du prochain Gouvernement.

Nous avons un travail préparatoire à faire. J'ai parlé d'évolution du modèle économique à plusieurs reprises. J'ai notamment parlé du modèle de dotations/contributions. Le modèle de coûts complets va nous permettre de voir les réalités des coûts des différentes formations et des activités de recherche. Après, c'est à nous dans les prochains mois de préparer le terrain pour être force de proposition, pour être aussi prêts à répondre en fonction des nouvelles orientations de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce travail est à faire. Il y a beaucoup de travail déjà fait, notamment sur le modèle des coûts complets. Maintenant, j'aurais tendance à dire que nous allons arriver à un travail plus d'orientation stratégique. Cela demande un débat.

M. LE PRESIDENT.- Je rajouterai juste, nous n'avons pas connaissance des financements sur le plan budgétaire, sachant que ce qui est mis en place, et le travail n'est pas encore totalement achevé, est le fait de pouvoir renforcer notre visibilité vis-à-vis des financeurs potentiels. Il ne faut négliger strictement aucune piste. Il y a un financement public d'Etat. Cependant, il y a d'autres financements pilotes. Des partenariats sont possibles. Il y a peut-être des aspects de meilleure valorisation des activités de recherche, et pour cela, y compris, parce qu'il y a ce qui concerne les financements de l'Etat. Le travail mené fait partie de cela. Il faut arrêter de dire que nous sommes une université pluridisciplinaire, avec santé, en banlieue. Il faut avoir une communication plus claire sur des axes thématiques forts, sur lesquels nous avons une originalité. Cela permet d'avoir un argumentaire beaucoup plus fort vis-à-vis de financeurs potentiels, et de pouvoir aller avec des armes pour renégocier des postes également.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de passer au point du vote. Florence, ou Adrien, a préparé une présentation des modalités de ce vote.

Mme RIOU.- Bonjour à tous.

Les modalités électorales sont classiques à chaque élection au sein du Conseil d'Administration. Vous les connaissez.

Le Vice-Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration, physiques et représentés. Nous vous avons dressé la liste de l'ensemble des membres : le Président, les représentants des personnels enseignants, Collèges A et B, les représentants des personnels BIATSS, les représentants des usagers, les personnalités extérieures.

Un rappel des règles de procuration. Un membre du Conseil d'Administration empêché peut donner procuration à un autre membre quel que soit le collège électoral. En cas d'empêchement de son suppléant, un représentant titulaire des usagers peut donner procuration à un autre membre ayant voix délibérative, soit un autre titulaire, soit un suppléant, dont le titulaire associé est absent. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations. Je vais garder le *slide* pendant le vote.

Pour mémoire, la majorité absolue est 17 voix.

Chaque votant est appelé à se présenter à la table de vote, à se munir de son matériel de vote, et à exprimer son choix dans l'isoloir. Pas plus de trois votes par porteur de procuration quand il en dispose de deux.

Un électeur arrivant en cours de séance peut voter jusqu'au dépôt dans l'urne du bulletin du dernier électeur appelé à voter, sauf si cet électeur a déjà voté par procuration.

Sont considérés comme nuls les bulletins blancs et les bulletins sans enveloppe. Nous n'avons pas préparé de bulletins blancs. Ce sont uniquement les enveloppes vides.

Le dépouillement se fait à l'issue du scrutin. Nous effectuerons le dépouillement en séance.

Concernant le bureau de vote, Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Pour constituer le bureau de vote, plutôt que de faire le classique plus jeune et plus âgé, je demande des volontaires, deux assesseurs, pour le déroulement de ce vote ?

Julien GIRAL et Julien FREMONT se proposent.

Avant de procéder à l'appel, nous allons faire un point pour les procurations.

Mme RIOU.- Je vais donner les procurations.

M. GIRAL, vous avez reçu procuration de Mme CIABRINI et de M. TRUDY.

M. MONTAGNE, vous avez reçu procuration de Mme DESPRES et de Mme SERT.

M. TEBOUL, vous avez reçu procuration de M. BICHERON.

Madame CHEVALIER, vous avez reçu procuration de M. CHOUMERT.

M. PELLET, vous avez reçu procuration de M. SABATER.

M. MOIGNARD, vous avez reçu procuration de M. MOUCHET.

Mme KOCH, vous avez reçu procuration de M. TULZU.

Mme OLLIVIER, vous avez reçu procuration de Mme HABIB et de M. HITTINGER.

M. CASCIANI, vous avez reçu procuration de M. GUYARD et de M. BURR.

La liste d'émargement reprend l'ensemble des procurations.

Vous serez appelés à vous déplacer à la table de vote jusqu'à trois fois.

Il est procédé au vote.

Le vote a commencé à 10 heures 28.

A 10 heures 45, il est procédé au dépouillement.

Nous avons 32 enveloppes pour 32 votants.

M. LE PRESIDENT.- Résultat du vote :

24 votes pour.

5 nuls.

3 blancs.

Frédéric GERVAIS est le nouveau Vice-Président de l'Université de Paris-Est Créteil.

(Applaudissements)

M. GERVAIS.- Merci à tous et que le travail commence.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Merci à Frédéric. Que le travail commence, effectivement.

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour avec le nouveau Vice-Président.

II - CONFIRMATION DU CHOIX D'OPTION NATIONALE POUR LES DOSSIERS ET MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PEDR 2017

M. LE PRESIDENT.- Ce point doit être présenté par Bruno PETEY GIRARD, Président de la Commission Recherche.

M. PETEY GIRARD.- Bonjour à ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer.

Il y a un PowerPoint. Vous avez pu voir les différentes pages sur l'espace partagé.

Je commencerai par un rappel concernant la PEDR. Certains administrateurs connaissent très bien le système. Ce n'est pas forcément le cas de tous.

La PEDR, prime d'encadrement doctoral et de recherche, a pour objet de reconnaître l'engagement des chercheurs et des enseignants-chercheurs dans l'activité de recherche. Cette prime est instituée par des textes nationaux. Cela n'a rien de local. Elle est versée pour quatre ans. Elle est renouvelable à échéance sur demande de l'enseignant-chercheur ou du chercheur.

Les choses se font de la manière suivante. Les candidats déposent des dossiers. Ces derniers sont évalués.

Ces dossiers peuvent être évalués selon deux voies.

La première, celle la plus courante dans les universités, est le recours à l'instance nationale qu'est le CNU. Les dossiers sont donc transmis à la section du CNU à laquelle appartient l'enseignant-chercheur. Ensuite, le CNU procède à l'évaluation et fait les retours aux établissements.

Une autre possibilité existe. Elle n'a jamais été appliquée à l'UPEC. C'est une expertise réalisée par des enseignants-chercheurs ou des personnels assimilés. Ces experts sont extérieurs à l'établissement et doivent également être extérieurs à la COMUE.

Cette option a été retenue par un nombre très marginal d'établissements. Elle est très complexe à mettre en place. Elle est coûteuse. En effet, il faut rétribuer les enseignants-chercheurs qui sont experts. La chose se fait sur l'enveloppe budgétaire consacrée à cette PEDR par l'établissement.

Sur ce point particulier, les discussions de la Commission d'évaluation de la Commission Recherche, puis de la Commission Recherche nous poussent à poursuivre le choix fait jusqu'ici par l'établissement. La Commission Recherche s'est prononcée pour la confirmation de l'option nationale de l'expertise des dossiers. Les membres en exercice, présents ou représentés, en formation plénière, ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

Un point sur la manière dont les retours sont faits. Je donne aussi des informations pour ceux ne connaissant pas le dispositif.

Les dossiers des professeurs et des maîtres de conférences sont examinés par le CNU de manière indifférenciée. Autrement dit, il n'y a pas une liste de professeurs. Nous pourrions imaginer une liste de professeurs HDR et une liste de maîtres de conférences. Cette procédure mixte prend en compte l'ensemble des demandes. Les classements sont établis par chacune des sections du CNU dans une liste unique, avec une ventilation de la liste imposée par les textes, un groupe de 20 %, un groupe de 30 %, et un groupe de 50 %, en fonction de 4 critères reprenant judicieusement PEDR, P les publications, E l'encadrement doctoral, D la diffusion des travaux et le rayonnement, et R les responsabilités scientifiques. Pour chacun de ces points, les sections du CNU attribuent une note, A, B, ou C.

La difficulté rencontrée, cela a été la discussion aussi bien de la Commission d'évaluation que de la Commission Recherche par la suite, est qu'il y a de nombreuses sections du CNU, que le contingent de demandes est absolument aléatoire, autrement dit nous ne savons pas quelle sera la qualité des dossiers, mais surtout, quelle que soit la qualité des dossiers et de l'ensemble des dossiers, il y a une impérative ventilation en 20 %, 30 %, et 50 %.

De ce fait, nous pouvons imaginer une configuration, la Commission Recherche et un certain nombre de nos collègues, membres du CNU, ont pu alimenter notre discussion de ce point de vue, une année où il n'y aurait que de très bons dossiers, la ventilation imposée par les textes officiels débouche sur le classement d'un certain nombre de dossiers dans les 30 ou 50 %, alors que si le lot global des

dossiers soumis à la section avait été différent, ils auraient pu être classés dans la partie à 20 %. Nous nous sommes retrouvés face à cette difficulté cette année. Un certain nombre de dossiers avaient été par leur sélection classés dans les 50 %, et avaient néanmoins 4 A. Autrement dit, ils étaient considérés comme excellents sur l'ensemble des points. Inversement, nous nous trouvons dans la partie à 20 % avec des dossiers pouvant avoir 2 B, et 2 A. Nous sommes face à une situation qui nous échappe.

J'ai oublié de donner un point. A partir du moment où nous nous soumettons à l'expertise du CNU, que notre évaluation est donc demandée par l'instance nationale, nous ne pouvons pas revenir sur cette décision. Nous ne pouvons pas dire le CNU a donné A mais en réalité cela vaut B. C'est définitif. C'est quelque chose d'absolument délégué.

Jusqu'à maintenant, l'établissement avait fait le choix d'un double montant. J'en viens à ce qui est présenté ici. Il y avait un montant de 6 800 € pour les collègues placés et classés dans la tranche 20 %, et un montant de 3 600 € pour les collègues placés et classés dans les 30 %. Les discussions de la CE, puis de la CR, nous ont poussés à proposer un montant unique, permettant en quelque sorte de rétablir au niveau de l'établissement des choses pouvant apparaître au niveau des différentes sections du CNU comme étant inéquitables. Le CNU est quelque chose nous échappant véritablement. C'est la raison pour laquelle un montant unique de 3 600 € est proposé par la CE.

L'objectif n'est pas de faire des économies. L'enveloppe budgétaire consacrée à la PEDR par l'établissement reste identique. Ce qui a été pris en compte, ce sont les répartitions de collègues classés en 20 % et 30 % sur les exercices des années précédentes pour voir quel était le montant à attribuer pour que l'ensemble de nos collègues dans la tranche 20 %, et dans la tranche 30 %, puissent effectivement en bénéficier, d'où ce montant de 3 600 €. L'objectif, comme c'est indiqué sur ce qui est affiché, est d'attribuer la prime à davantage de personnes tout en conservant la même enveloppe globale au niveau de l'établissement.

La CR a approuvé cette proposition par : 27 voix pour, 3 abstentions, 2 présents, et un représenté. Il y a un dernier point. L'établissement ne peut absolument pas connaître la nature du retour. Nous pourrions imaginer une situation, qui financièrement serait extrêmement problématique, celle d'avoir des retours pour tous les candidats dans la tranche à 20 %. Cela ne s'est jamais produit. Potentiellement, c'est quelque chose de possible. J'attire votre attention sur le fait que dans certaines universités où la chose s'est produite, cela a déclenché un système tel que seuls ceux étant dans les 20 % obtiennent effectivement une prime PEDR. Autrement dit, ceux étant dans les 30 % sont exclus du dispositif. Ce dernier devient pour cette tranche absolument conditionnel. Nous préférons ne pas faire cela.

Le dispositif apparaissant sur l'écran est identique à celui de l'année dernière. C'est un dispositif de sécurité. Nous devrions, au regard de ce qui s'est produit sur les différents exercices, pouvoir effectivement attribuer une PEDR à montant unique à l'ensemble des 20 ou 30 %. C'est du quantitatif. Néanmoins, nous ne savons pas ce que sont les retours.

Pour éviter la situation susceptible de se produire d'une explosion de notre enveloppe budgétaire en raison du retour des CNU, la Commission Recherche propose de conserver le dispositif suivant :

« La PEDR est attribuée à tous les dossiers évalués à 20 % », mais cela correspond aux textes officiels. « Pour les candidats évalués à 30 %, une sélection peut être opérée au regard du nombre de dossiers. Cette sélection prend en compte la qualité du candidat dans chacun des 4 critères évalués, dont PEDR, comme elle est constatable par le nombre de A. »

Cette proposition, au niveau de la CR, a été approuvée par : 26 voix pour, et 4 abstentions.

C'est l'ensemble de ce dispositif qui est aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Je peux répondre à vos questions pour davantage d'informations sur les discussions ayant eu lieu à la Commission Recherche sur ce point lundi dernier.

Mme CHEVALIER.- Je voudrais remercier la décision prise par la Commission Recherche. En effet, cela fait partie des remarques que j'avais faites à mon ancienne mandature. Si une prime était décidée, je trouvais totalement ridicule et incompréhensible qu'elle puisse être de nature différente selon le rang. Je souhaitais remercier le remplacement.

M. PETEY GIRARD.- Ce n'est pas le rang de classement en soi qui a été pris en compte dans la réflexion de la Commission Recherche mais le caractère fondamentalement différent de la situation de chacune des sections dans une université aussi pluridisciplinaire que la nôtre.

Mme CHEVALIER.- D'accord.

Deuxième élément, indépendant de la volonté de l'établissement, est le fait que, au niveau national, ait été imaginé pour des raisons de gestionnaire qu'il y ait 20 % qui puissent, et que ce 20 % soit constant quelles que soient les disciplines et la période.

Nous voyons bien comment il y a une forme de détournement gestionnaire et une vision gestionnaire à travers...

Nous pouvons imaginer, dans la section de droit cette année, que 35 % de dossiers auraient dû être classés A et, dans la section urbanisme cette année, pour des raisons X ou Y, on n'a que 10 %. Je voulais attirer l'attention sur l'effet normatif qu'il ne faut cesser de questionner, même si nous n'y pouvons pas grand-chose. En tout cas, il faut l'avoir en tête car cela n'a aucun sens. Pourquoi n'y aurait-il que 20 % d'excellents ? Pourquoi pas 15 ?

M. PETEY-GIRARD.- La question peut être posée. Elle ne dépend pas de nous. Néanmoins, cette situation est à l'origine de la proposition et de la réflexion de la Commission Recherche. Dans un monde idéal, nous pourrions penser que quelque chose de décidé au niveau national devrait être budgétairement pris en charge à une échelle n'étant pas celle de l'établissement. Nous pouvons aller très loin dans la remise en cause de la chose. Nous avons préféré travailler sur le système tel qu'il existait, ne pas trop interroger ce sur quoi nous ne pouvions rien, et tenter, au niveau de ce qui était dans notre marge de manœuvre, de trouver une situation nous paraissant plus équitable. Je tiens à le dire, les discussions se sont faites indépendamment de toute tendance politique. En réalité, il n'y a rien de secret, la proposition elle-même a été élaborée véritablement par la Commission d'évaluation de la Commission Recherche. Nous avons véritablement un dossier, certes à la fois stratégique par certains aspects, mais aussi un dossier propre à réunir un large consensus en raison même de la nature du système tel qu'il existe.

M. WOLKENSTEIN.- Je voulais faire un commentaire sur l'expertise extérieure. J'en ai une expérience, ayant été sollicité par l'Université de Lille.

J'étais plutôt *a priori* favorable à ce type d'expertise jusqu'à ce que je sois expert, pour plusieurs raisons.

La première raison est que l'on ne connaît pas les règles internes aux universités. Nous sommes choisis pour la raison de l'expertise que l'on a vis-à-vis d'un candidat. En fait, nous sommes beaucoup plus dans l'endogamie quand nous avons recours à une expertise extérieure. En effet, l'on a choisi un dermatologue pour juger un dermatologue. Cela me semblait assez particulier.

Deuxième point, les règles sont vraiment très différentes, en termes de seuil, en termes de promotion interne par université.

Troisième point, tu faisais allusion à la rémunération. C'est clair, la rémunération n'est jamais arrivée sur mon compte en banque. Elle n'arrivera jamais d'ailleurs...

M. PETEY-GIRARD.- S'il y a plusieurs années, c'est sûr.

M. WOLKENSTEIN.- J'étais pour, en théorie. D'un point de vue pratique et de justice quant à l'évaluation, je pense finalement que c'est délétère.

M. PETEY-GIRARD.- Un des autres éléments, Régine LALEAU a souligné ce point, elle est membre du CNU en ce moment, un certain nombre de sections du CNU, dont la sienne, a pris l'engagement de n'accomplir aucune expertise externe. Nous avons déjà tout un vivier d'experts au CNU.

Avez-vous d'autres remarques ?

M. MOIGNARD.- Est-ce rétroactif ? Est-ce à partir de cette année ?

M. PETEY-GIRARD.- C'est à partir de 2017. Les conditions sont décidées annuellement. La Commission Recherche fait une proposition. Le Conseil d'Administration l'entérine. Bien sûr, il n'y a

rien de rétroactif. Les PEDR liées à l'IUF échappent également au dispositif étant sur un autre budget. Le budget est un budget différent. C'est un budget compensé par l'IUF.

M. MOIGNARD.- Je disais rétroactif. Je ne sais pas combien est le temps....

M. PETEY-GIRARD.- Non. C'est en fonction de ce qui a été décidé. L'année dernière, une personne était dans la tranche 6800, a commencé à percevoir, et le taux continue.

Avez-vous d'autres remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

M. LE PRESIDENT.- Je vais te laisser lire l'intitulé du vote. Il n'y a pas d'autres questions ou remarques.

M. PETEY-GIRARD.- Il est demandé aux administrateurs de valider l'avis de la Commission Recherche qui s'est tenue le 9 janvier 2017.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons procéder au vote.

M. PETEY-GIRARD.- C'est un vote global, par point, au niveau de la Commission Recherche. C'est un vote de l'ensemble de la proposition au niveau du Conseil d'Administration.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des changements de procuration intervenus ?

Mme RIOU.- *(Il n'y en a pas.)*

M. LE PRESIDENT.- Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Personne.

Y a-t-il des procurations contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Y a-t-il des procurations abstention ? Personne.

C'est adopté à l'unanimité du CA.

Je vous remercie. Merci Bruno.

M. PETEY-GIRARD.- Je voulais vous remercier au nom de la Commission Recherche qui a collectivement élaboré cette proposition. Merci beaucoup.

III - APPROBATION DE DEUX DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS EUROPEENNES DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER

M. LE PRESIDENT.- Yann BASSAGLIA va vous expliquer.

M. BASSAGLIA.- ... sous le contrôle des opérateurs-clés, que je remercie de leur présence.

Les deux dossiers que nous examinerons devaient être présentés lors de la dernière séance du CA. Il y avait eu un problème de dépôt sur le site partagé du CA. De ce fait, nous avons décidé de repousser cet examen à la séance d'aujourd'hui.

Ce sont des dossiers FEDER : c'est un financement européen. Ces dossiers ont été déposés à la date limite de l'appel d'offres, c'est-à-dire le 18 novembre, sous réserve de l'approbation par notre Conseil d'Administration du dépôt de ces dossiers.

Voici un rappel rapide sur les fonds FEDER. Delphine Adam, dont j'exploite les diapositives, pourra répondre à toutes vos questions techniques, si vous en avez.

Ces dossiers FEDER sont passés devant la CFVU le 5 décembre. Ils sont présentés aujourd'hui en Conseil d'Administration. Le résultat de l'appel d'offres est attendu pour fin février.

Ces deux dossiers présentés sont complémentaires.

Le premier est un dossier s'articulant autour de la construction de ressources numériques sur des sujets santé et pollution de l'air, sujets d'actualité, s'il en est.

L'idée est de répondre au projet FEDER et à son axe prioritaire numéro 7, « diversifier, améliorer les applications incluant les TICE, renforcer les nouveaux usages, et contenu numérique dans les domaines de l'e-éducation et l'e-santé ».

Ce projet consiste en la construction de ressources numériques. Ce n'est pas un MOOC, objet que vous connaissez sans doute mieux. Ces ressources numériques sont des ressources accessibles en permanence en ligne, contrairement à un MOOC qui est proposé en sessions. Ces ressources numériques s'adressent à différents publics. Un premier ensemble de ressources, environ 4 heures de ressources, forme un parcours jeune public et grand public, essentiellement à destination de l'ensemble de la population. Cela pourra être utilisé comme ressource éducative. Le Rectorat est extrêmement intéressé et participe à l'opération. Ces ressources pourront être exploitées en enseignement. Un deuxième ensemble constitue un parcours spécialiste, visant plutôt un public de professionnels gravitant autour de ces questions, entre autres les médecins dans le cadre de leur spécialisation.

Le troisième pan de cette proposition, outre la mise en œuvre de ces ressources à deux niveaux, est de mettre en place un concours. Ce dernier ferait appel à ce que les personnes ayant suivi ces ressources ont pu apprendre, pour essayer de les mobiliser, et leur demander de présenter des projets concrets pour l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé. Ces projets pourraient être mis en concurrence et récompensés à la suite de leur présentation.

L'implication de l'UPEC est assez large mais l'un des enjeux de ce projet était la mise en place d'une collaboration entre de nombreux acteurs aux compétences variées. Au niveau de l'UPEC, les UFR de médecine, de Sciences et Technologie, le LISA, le LIRTES, l'Unité de pathologies professionnelles du CHIC, l'IMRB sont impliqués. Le service d'appui à la pédagogie et aux usages numériques (SAPUN) est sollicité également tout comme le service commun d'éducation permanente et des partenariats entreprises (SCEPPE), et la Communication.

Mais les partenaires ne sont pas uniquement au niveau de l'UPEC. Il y a des partenaires externes pour ce projet, partenaires publics et privés, notamment des associations comme AirParif que tout le monde connaît surtout à la suite de ses bulletins sur la santé de l'air, une association s'appelant Les Respirations, la Fondation du Souffle, L'entreprise SUEZ, avec qui nous avons récemment signé un partenariat, s'implique dans ce projet autour de la pollution.

Il y a des partenaires publics, des collectivités territoriales, la ville de Paris, qui est extrêmement intéressée, le département également, l'Académie de Créteil, le Rectorat, le Ministère de la santé, et des instituts et des organismes de recherche avec lesquels nous avons des collaborations, l'université Paris-Diderot, le CNRS, et l'Institut Pierre Simon Laplace.

Cette fédération de partenaires, extrêmement large, est aussi une des originalités de ce projet.

Voici des informations rassemblées dans le dossier et présentées ici sous forme plus synthétique, en commençant par le calendrier avec un lancement prévu pour février, dès que c'est possible. La réalisation s'étalerait jusqu'à la fin de l'année 2018.

Pour les éléments financiers et concernant tout d'abord les recettes, la subvention FEDER demandée par le dossier est de 245 900 €. Les financements provenant d'autres sources vous sont présentés. L'UPEC participe aux financements. Il s'agit essentiellement de la valorisation de la masse salariale des enseignants-chercheurs impliqués dans ce projet, plus la valorisation du travail et du temps que le SAPUN va investir dans ce projet, plus un financement particulier de médecine. Nous avons un financement direct de SUEZ. Nous avons également, sous forme essentiellement de temps de participation, un financement provenant de nos partenaires publics et privés.

La répartition des dépenses est bien sûr à équilibre par rapport aux recettes. Pour les prestations externes, par exemple pour la création de contenus, le SAPUN s'intéresserait essentiellement à la réalisation des modules à destination des grands publics. Les modules plus spécialisés seront confiés plutôt à un prestataire externe. La partie coordination pédagogique se fera sous contrôle des enseignants-chercheurs et du SAPUN. Tous ces éléments sont dans le dossier mis en ligne.

La plus-value que nous pouvons espérer pour l'UPEC est une plus-value en termes d'image et de notoriété. C'est un projet dont la diffusion est assurée au niveau du territoire et pourra être assurée au niveau régional, voire au niveau national. Si nos modules grand public intéressent le Rectorat de Créteil, ils pourraient servir de base pour une diffusion plus large au niveau national, à ce niveau de publics. Ce projet renforce l'idée d'un pôle d'expertise sur ces sujets, santé et environnement, au niveau de l'UPEC.

Deuxième point important, ces ressources numériques peuvent être, et c'est une approche défendue par le SCEPPE, des « produits d'appel » pour la formation initiale et pour la formation continue. Cela peut permettre de montrer le savoir-faire de l'UPEC dans ces domaines, de servir de vitrine pour

promouvoir d'autres réalisations de ce type, que cela soit au niveau du parcours jeune public et au niveau du parcours spécialiste.

Enfin, une troisième chose, c'est une expérience numérique atypique d'organisation d'un parcours d'enseignement essentiellement numérique. Cela peut être considéré comme une première expérience dans ce type de réalisation qui se fait au niveau de l'ensemble de l'établissement. C'est sa particularité.

Enfin, la dernière diapositive me donne l'occasion de remercier la personne du SCEPPE qui s'est impliquée sur le dossier et a démontré un savoir-faire remarquable, je dois le souligner, sur l'établissement en particulier des partenariats. Il s'agit de Cécile JAHAN. Je tiens à la remercier tout particulièrement.

Si vous avez des questions sur ce dossier, je propose d'ouvrir la discussion. Delphine pourra répondre à certaines questions. Nous passerons ensuite à l'autre dossier. Nous ferons deux votes séparés.

Avez-vous des questions ?

M. TEBOUL.- Quelle est la place du droit dans l'ensemble des questions envisagées, la santé et la pollution, intéressant les spécialistes, mais aussi les droits de l'environnement ?

M. BASSAGLIA.- La place du droit serait à développer, je reprends ici le vocabulaire de Delphine, dans l'élaboration d'un nouveau produit qui pourrait profiter de la promotion apportée par ce projet. D'autres aspects sont sans doute à développer autour des interfaces entre santé et autres composantes. Entre santé et droit, c'est particulièrement indiqué. Nous avons les compétences pour. Nous pourrions développer d'autres actions de ce type et répondre, par exemple, sur d'autres appels d'offres.

A ma connaissance, rien n'est prévu dans ce projet particulièrement. Il fallait déjà arriver à fédérer l'ensemble des acteurs sur l'UPEC. Vous savez, comme moi, que c'est une démarche assez longue. Or vous savez aussi, comme moi, que la plupart de ces appels ont des délais de réponse extrêmement contraints.

J'en profite pour faire un aparté. J'étais hier à une réunion nationale des VP CFVU, nous avions Monsieur Jean-Michel JOLION en face de nous. Il nous a confirmé que les réponses aux appels d'offres du PIA 3 auraient des délais extrêmement contraints.

Avez-vous d'autres questions ?

Mme OLLIVIER-YANIV.- J'aurais voulu des précisions sur les populations ou les publics concernés par les formations tout au long de la vie. Les professionnels du secteur médical ont été évoqués. Y en a-t-il d'autres ?

M. BASSAGLIA.- Les professionnels médicaux, paramédicaux, tous les médecins généralistes souhaitant se spécialiser ou avoir un complément d'information à propos de sujets qu'ils ont à traiter au quotidien. Cela fait déjà un ensemble assez vaste de populations différentes. Mais nous pouvons envisager également que toutes les personnes s'intéressant à l'environnement dans les villes puissent être intéressées par cette formation et puissent la suivre. La grande différence entre cette formation et un MOOC est que cette formation sera accessible en permanence. Autrement dit, il n'y aura pas de session. Quiconque voudra entamer la formation pourra le faire.

Après, il faudra réfléchir sérieusement à voir comment intégrer ce type de formation dans une démarche certifiante ou qualifiante. Néanmoins, cela peut être envisagé de façon relativement cohérente, en particulier pour ce qui est formation continue obligatoire pour les médecins.

Plus nous démontrerons nos capacités de monter des projets de ce type, en termes de communauté, plus nous pourrons être lisibles à l'extérieur et affirmer que notre communauté a une réelle dynamique et peut répondre à des sollicitations. C'est intéressant de ce point de vue.

Mme CHEVALIER.- Ce projet semble extrêmement intéressant, à n'en pas douter. Je voudrais simplement souligner, et je pose des questions sur la capacité à fédérer des partenaires privés et publics. Je suis d'accord, c'est l'objectif. Cependant, lorsque nous regardons les masses apportées par des partenaires privés, rapporté au coût du projet, c'est extrêmement faible.

Nous comprenons que SUEZ soit intéressée. A l'inverse, quel est l'intérêt pour les établissements publics, les collectivités territoriales, y compris AirParif ? Air Parif, c'est du privé associatif mais en même temps j'imagine que c'est du privé sous perfusion publique. Quel est l'intérêt pour l'ensemble de ces acteurs d'avoir un partenaire apportant si peu ? Nous voyons bien l'intérêt pour le partenaire de figurer.

C'était pour savoir si cette question s'était posée à un moment ou un à autre dans l'élaboration du projet.

Mme ADAM.- Il y avait deux aspects. Cela renforçait aussi le projet d'avoir un partenaire privé.

Nous affichons la contribution financière, de 10 000 €. En fait, ils ont également une grosse contribution en termes d'ingénieurs, de mise à disposition de leurs ingénieurs de recherche pour la construction des modules et des ressources, à hauteur de 75 000 €. Ils voulaient participer pour beaucoup plus au niveau masse salariale. Nous avons restreint. En effet, nous ne voulions pas trop d'emprise d'une entreprise privée sur le projet.

M. BASSAGLIA.- Nous restons sur un aspect de formation.

Mme CHEVALIER.- Cela pose la question suivante à savoir, puisque nous valorisons la masse salariale impliquée dans le projet, pourquoi ces 75 000 € ne sont pas valorisés ?

M. BASSAGLIA.- Ils le sont.

Mme ADAM.- Il y a une contribution en nature.

M. BASSAGLIA.- La participation des partenaires privés, c'est essentiellement de la valorisation de la masse salariale. En revanche, il y a une volonté assez nette que le public reste maître de l'essentiel du financement de façon à ce qu'il reste maître de l'ensemble du projet et de l'utilisation pouvant être faite de ces formations.

Mme CHEVALIER.- Dans la ligne expertise scientifique ?

Mme ADAM.- C'est dans la partie financements publics, privés, et postes de contribution.
222 014 €

Mme CHEVALIER.- Il n'y a plus marqué.

Mme ADAM.- Il n'y a plus SUEZ, alors que dedans il y a SUEZ.

M. BASSAGLIA.- Oui. C'est bien valorisé.

Mme ADAM.- Nous aurions dû rajouter SUEZ dans la liste.

M. BASSAGLIA.- C'est bien valorisé. C'est une erreur, un oubli au niveau de la diapositive.

Mme ADAM.- Dans la liste de tous les partenaires, nous n'avons pas resitué SUEZ.

222 000 €, comme le disait Yann, c'est essentiellement de la masse salariale, mais également des dépenses de communication pour tout ce qui est Respirations. C'est la raison pour laquelle, c'est aussi peu valorisé. Elles sont assurées par les partenaires.

C'était très important aussi.

M. BASSAGLIA.- Avez-vous d'autres questions sur ce projet ?

M. LE PRESIDENT.- Nous faisons deux votes séparés.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote. Y a-t-il des modifications dans les procurations ?

Mme RIOU.- Il y en a 3.

Mme GUELTON a donné procuration à M. MOIGNARD.

M. WOLKENSTEIN a donné procuration à Mme CADUSSEAU.

M. CASCIANI étant parti, les procurations de M. GUYARD et M. BURR tombent.

M. LE PRESIDENT.- Il n'a pas donné de procuration pour lui-même ?

Mme RIOU.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de passer au vote sur ce point, projet FEDER santé pollution :

Qui vote contre ? Personne

Procurations contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Procurations abstention ? Personne.

Adoption à l'unanimité pour ce projet FEDER santé pollution.

M. BASSAGLIA.- Deuxième projet. La diapositive de rappel sur ce qu'étaient les projets FEDER est maintenant inutile et vous la trouverez pas dans cette présentation.

Il s'agit d'un MOOC, appelé le MOOC EIVASION.

Ce MOOC est dédié à l'enseignement de la physiologie respiratoire et de la ventilation artificielle. La finalité de ce projet et de ce MOOC est de proposer une méthode pédagogique particulièrement innovante, fondée sur l'acquisition d'un savoir opérationnel.

Cela signifie que ce MOOC est centré sur l'utilisation de données réelles de patients modélisés par un mannequin. Nous pouvons filmer le mannequin et lui faire prendre les différents états, issus des données réelles des patients. L'intérêt du mannequin est de pouvoir lui demander de prendre ces états au moment où nous filmons, ce qui est plus... délicat avec un patient !

Ce MOOC est organisé en 4 sections distinctes, en continuum de difficulté croissante, permettant des parcours personnalisés et des validations intermédiaires, par section.

Ce MOOC est prévu pour être diffusé sur la plateforme FUN, que vous connaissez sans doute. Le public cible est un public relativement large. Ce MOOC peut s'adresser à des étudiants en deuxième ou troisième cycle d'études médicales, et être utilisé pour la formation continue des médecins, des ingénieurs biomédicaux, des infirmiers, et de toute une population tournant autour des métiers de la santé.

Le principal intérêt, et la principale originalité de ce MOOC, est l'utilisation de cet outil de simulation de ce mannequin pouvant être mis à volonté, et à la demande, dans une situation médicale donnée. L'utilisation de cet outil permet de reproduire un enseignement en situation réelle, c'est-à-dire en se rapprochant plus possible de la réalité, sans mettre en jeu la vie d'un patient, et sans filmer un patient réel. Il crée des conditions expérimentales d'apprentissage reproduisant la situation telle qu'elle peut se produire au seuil du lit d'un patient. Elle permet également d'adapter l'apprentissage. En fonction des décisions prises à ce moment-là, le système peut réagir dans une direction ou dans une autre.

Le problème de ce dispositif est sa faisabilité. C'est un projet important.

La production de ce MOOC nécessite de pouvoir financer tout ce qui est classiquement impliqué au niveau d'un MOOC, c'est-à-dire tout ce qui est production des ressources pédagogiques, création vidéo, multimédia, et ce qui va valoriser la participation au MOOC sous forme de jeu sérieux ou de bonification, ainsi que l'intégration de la plateforme. Enfin, ce MOOC particulier, du fait de l'outil très particulier utilisé, nécessite une partie supplémentaire importante d'ingénierie biomédicale. Elle devra intervenir en amont de toute la réalisation classique du MOOC. Il faut d'une part recueillir et caractériser un certain nombre de données physiologiques réelles, et organiser ces données sous forme de scénarios pouvant être reproduits par le simulateur.

L'objet du financement FEDER demandé est de financer cette partie précise du projet de MOOC, sachant que ce MOOC est un projet recueillant d'autres sources de financements.

Voici le montant total du projet. Comme dans tous les projets FEDER, il y a une partie baptisée autofinancement UPEC. Cette partie est encore une valorisation : valorisation du temps d'implication des enseignants et enseignants-chercheurs sur ce projet, valorisation du temps que le SAPUN consacrera à ce projet, et enfin une valorisation également du temps d'utilisation du matériel, ce fameux mannequin, déjà acheté par l'UPEC.

Un financement IDEA a déjà été demandé sur ce projet. Un partenaire, l'ARS, l'agence régionale de la santé, participe à ce projet. La demande FEDER complète le financement. C'est à peu près 130 000 €.

Vous avez en bas quelques indications précisant que ce projet respecte les conditions FEDER, les conditions de dépôts, avec un budget global minimum de 200 000 €. Nous sommes au-dessus, autofinancement, et la demande FEDER comprise entre 20 et 40 % du budget total.

Voilà pour l'essentiel, et en très résumé, afin de ne pas prendre tout votre temps, ce qu'est ce projet. L'originalité de ce projet est le développement d'un outil numérique et l'utilisation d'un outil assez unique, sous forme d'un MOOC, sous forme numérique.

Nous sommes dans les attendus des projets FEDER sur l'axe indiqué tout à l'heure.

M. TEBOUL.- Existent-ils d'autres MOOCs dans le cadre de l'UPEC et disposons-nous d'un retour d'expérience susceptible d'être pris en considération pour l'élaboration de ce MOOC présenté aujourd'hui ?

M. BASSAGLIA.- Je vais laisser Yann AMRI répondre à ma place. C'est la personne compétente.

M. AMRI.- L'UPEC n'a pas organisé en son nom, mais a déjà participé à deux MOOCs, le premier, grâce à l'ESPE, sur les sciences de l'éducation, et le deuxième, organisé sous la tutelle du Ministère, sur la pédagogie active.

L'UPEC a l'expérience de la conception de MOOC. En revanche, c'est dommage, si nous avons participé, nous n'avons pas le retour en termes de communication et en termes de marque. C'est uniquement une participation. Nous n'avons pas organisé.

Nous avons l'expérience. Sur ce type de MOOC, c'est spécialement organisé par l'UPEC, le retour sera plus important en termes d'image et de marque.

M. PELLET.- Ma question va un peu dans le même sens.

Nous ne doutons pas de l'intérêt pédagogique, ni de la pertinence du projet. Globalement l'évaluation du rapport investissement/profit autour de ces MOOCs, représentant tout de même un budget conséquent, même s'il y a un financement demandé, avons-nous les outils pour... Vous dites, il y aura un retour en termes de communication d'affichage UPEC. Certes, nous n'en sommes qu'au

début. Cependant, à un moment donné, allons-nous avoir les moyens d'évaluer ce rapport investissement/profit ? Nous savons bien qu'il y a une demande de construction de MOOCs. C'est dans l'air du temps. Néanmoins, nous le savons aussi, parfois l'air du temps change. Payer à tout prix, au sens propre du terme, la nouveauté, à un moment il faut se poser la question du rendement.

M. AMRI.- Déjà, des éléments de contexte. Sur FUN, ce sont les premiers. Néanmoins, le CNAM en est à son 23^{ème} MOOC. Le Paris Saclay en est aussi à son 23^{ème} MOOC. Certaines universités ont choisi d'investir massivement sur ce domaine et d'engager des personnels à temps plein sur ces domaines.

Les retours en termes de marque et de communication sont toujours difficiles à évaluer. Sur ce MOOC, en particulier, je peux vous répondre, il y aura un modèle économique basé sur la certification. C'est-à-dire que des personnes souhaitant aller plus loin viendront en présentiel à la faculté de médecine et suivront des cours complémentaires. En tout cas sur le modèle économique, quelque chose est prévu.

En termes de communication, comme vous dites, c'est assez difficile à évaluer.

Maintenant, le premier MOOC de l'UPEC se fait dans un cadre très sécurisé. Tous les investissements supplémentaires contenus dans le MOOC sont financés par des partenaires extérieurs. Ce n'est pas le cas pour toutes les universités se lançant dans les MOOCs. Nous pourrions faire un bilan après ce premier MOOC. Néanmoins toutes les conditions sont réunies pour parier sur ce projet.

M. BASSAGLIA.- C'est le premier MOOC que nous essayons de mettre en place au niveau de l'UPEC. Il est important de pouvoir faire un bilan à la fin de cette expérience et savoir si nous nous lançons sur la production de ressources de ce type ou non.

Ce MOOC peut nous servir de terrain expérimental.

M. PELLET.- Le sens de ma question était : pour pouvoir faire ce bilan, ne faudrait-il pas dès maintenant réfléchir aux moyens d'évaluer ces retours ?

M. BASSAGLIA.- Tout à fait.

M. AMRI.- Il y aura de plus en plus de critères. Il y aura évidemment le nombre d'inscrits. Mais ce n'est pas suffisant. Il y aura le nombre de consultations de ressources. C'est-à-dire dans le MOOC, il y a le côté ouvert, il y a un côté plus autonome.

L'autonomie veut aussi dire que, sur les quatre sections du MOOC, un apprenant peut décider de n'en suivre que deux. Ce n'est pas un abandon. Il a juste choisi deux sections. Il faudra voir quel est le taux de consultation. Il faudra voir aussi le niveau d'investissement dans l'interactivité. Ce n'est pas la même chose entre une personne consultant une vidéo et une autre répondant au QCM. Il y aura aussi le taux de satisfaction. Evidemment, il y aura, comme je vous ai dit, le nombre de

personnes souhaitant aller plus loin, c'est-à-dire le nombre de personnes qui vont recourir à la certification. Ce sont tous les indicateurs auxquels nous avons pensé. Nous pouvons en adjoindre d'autres.

M. BASSAGLIA.- C'est également l'occasion de présenter des données concrètes à l'ensemble de la communauté. Je vois plutôt cela comme un avantage d'avoir des données claires, concrètes, sur lesquelles nous pouvons réfléchir pour savoir quelle stratégie développer, ou non.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? *(Il n'y en a pas.)*.

La perspective sur les différents pays francophones est assez large avec la participation de Québec, la Belgique, l'Afrique, la Suisse l'Afrique du Nord, et d'autres pays africains francophones. Il y a une dimension pédagogique majeure pour les étudiants en médecine, en soins infirmiers, en kinésithérapie. Il nous faudra voir l'évolution du nombre de certifications dans ce domaine.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas de modification dans les procurations.

Qui vote contre ? Personne.

Procurations contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Procurations abstentions ? Personne.

Le dépôt du dossier FEDER EIVASION est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

IV - POINT D'INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVES PAR LE PRESIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE

M. LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à Christophe.

M. BASQUIN.- Comme à l'accoutumée, il s'agit de rendre compte au Conseil d'Administration des contrats et conventions signés par le Président de l'Université dans le cadre de la délégation que lui a consenti le Conseil d'Administration en début de mandature.

Ce tableau de synthèse, et ce compte rendu, vient compléter celui que je vous ai fait lors du dernier Conseil d'Administration du 16 décembre.

Le tableau présenté est plus succinct que celui analysé la fois précédente, puisque l'Université n'a fonctionné qu'une quinzaine de jours depuis le dernier Conseil d'Administration en termes d'ouverture effective.

Pour résumer les termes du tableau présenté, les conventions sont intervenues dans les axes d'action suivants pour l'essentiel :

D'abord dans le champ scientifique avec du soutien à la publication d'ouvrages scientifiques par des universitaires de notre université, du soutien à des colloques, soit des conventions dans le champ de la recherche et de sa valorisation ;

Dans un domaine plus technique, un certain nombre de conventions de mise à disposition de locaux avec un certain nombre de nos interlocuteurs et de nos partenaires. Nous sommes dans une politique domaniale voulue par le Ministère. Il s'agit de valoriser notre patrimoine dans le respect des principes d'une politique de service public ;

Quelques conventions dans le champ de la pédagogie, notamment dans l'apprentissage avec des formations de chimie développées au niveau de l'IUT de Créteil Vitry, avec l'ENFA.

Et puis, à signaler, c'est plus original, nous l'avons moins retrouvé dans les précédentes réunions du Conseil d'Administration, un certain nombre de conventions témoignant du développement, en tout cas de l'amorce d'une politique culturelle développée par le Président avec l'impulsion de Madame Catherine Deville Cavellin. Un certain nombre d'actions, notamment un partenariat avec le Louvre, nous permet de diffuser dans l'ensemble des implantations de l'Université de Créteil l'exposition dite de la Petite Galerie et témoigne du développement progressif d'un axe de politique culturelle.

Nous en avons parlé la fois dernière, un certain nombre de projets pédagogiques s'inscrivent dans le cadre du dispositif IDEA, c'est un axe du PIA 2, dans lequel l'Université de Créteil, en lien avec l'UPE et l'Université Marne-la-Vallée, avait été reconnue avec un nombre restreint d'universités au plan national. Il y a, en l'occurrence, un champ très intéressant pour l'expérimentation pédagogique, avec des soutiens financiers qui ne sont pas inintéressants.

C'est l'essentiel de la substantifique moelle de ce tableau. C'est un compte rendu de l'action du Président agissant en la circonstance pour le développement de l'Université.

Mme CHEVALIER.- A l'occasion de la présentation d'un tableau de ce type, au Conseil d'Administration du mois de décembre ou à celui du mois de novembre, j'avais émis le souhait en tant qu'administrateur d'avoir une visibilité sur tout ce qui relevait des conventions de partenariat ou de prestations relatives au numérique et aux systèmes d'information. J'ai le sentiment...

Comme il y a eu 15 jours de fermeture, cela est un peu court. Je renouvelle la demande, vu que nous avons encore ce point à l'ordre du jour. Je remercie d'ailleurs à nouveau l'équipe. Cela donne une visibilité sur la manière dont nous interagissons avec l'extérieur, à la fois du point de vue des partenariats mais aussi des prestataires de services.

Il me semble qu'il y a un angle mort. Il n'est pas rien et est amené à augmenter.

J'aimerais que les administrateurs puissent avoir des éléments.

M. GERVAIS.- Je vais répondre directement. J'ai bien pris note de ta demande. Nous allons travailler sur ce point. Je ne pense pas que cela soit aussi évident. Des conventions sont là. Il faut faire un

bilan de ce qui s'est passé avant. Cela demande un certain temps d'instruction. Cependant, effectivement, quand je parlais de numérique de vision transversale, cela fait partie de ce que j'annonçais.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

Nous passons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. PELLET.- Nous avons appris par voie de presse que la Région Ile-de-France aurait délibéré, c'est une information de presse, sur une réaffectation du CPER avec pour compétence de priver l'UPEC de 4 M€ au profit du projet I.site de l'UPEM. Le projet I.site de la COMUE n'est pas encore passé en jury. Avez-vous des informations sur cette réaffectation, des informations de la Région Ile-de-France et des explications ?

M. LE PRESIDENT.- Avant de passer la parole à Guillaume POIRET ou Tami MOURI, la discussion, ayant déjà eu lieu dès le début de l'année 2016 avec la Région, était partie d'un principe potentiel que, dans une structure et un bâtiment strictement dédiés à la recherche, la TVA pouvait éventuellement être déduite de la construction et des aménagements de ce bâtiment.

La réponse n'est pas complètement claire, en particulier sur le projet. Néanmoins, la Région a décidé que l'on serait dans le cadre d'un bâtiment à TVA 0 %, soit un établissement ne recevant pas de public et strictement réservé à la recherche. Cette option n'était pas encore totalement validée par le labex, en particulier. Dont acte. Ensuite, nous avons aussi découvert par voie de presse l'affectation et l'argumentaire, ou éventuellement le cheminement de cette économie de 4 M€, correspondant effectivement aux 20 % de taxe déduits.

M. PELLET.- Vous n'avez pas été directement informés ?

M. LE PRESIDENT.- Non, pas directement informés. Actuellement, une réunion est prévue pour la mise en place du chantier au niveau de la Région, tout en sachant que nous avons besoin d'un avis financier sur des modalités de construction. Il y a différentes étapes. Faisons-nous cela par phases, faisons-nous d'abord les murs, puis l'on voit pour un financement type fundraising, ce qui était prévu concernant les équipements intérieurs. Il y a différents éléments de discussion. Il faut valider cette possibilité de démarrer les travaux au niveau du Rectorat. Nous verrons cela dans les tout prochains jours.

C'est le Rectorat, ensuite rendez-vous avec la Région pour démarrer.

M. MOURI.- Dans le modèle économique, la solution recherche permet de s'exonérer de la TVA.

Le point le plus important est : si nous passons tout en hors taxes, études, travaux, fournitures, services, cela entraîne de facto une recherche de complément de budget qui passe de 8 millions à

6 millions. Quelque part, ce n'est pas si mauvais. En revanche, il y a des incidences. Nous sommes dans un bâtiment de recherche pure, nous ne faisons plus d'enseignement, et nous faisons de l'accueil du public avec pour vocation unique de communiquer sur la recherche. Actuellement, deux voies sont en cours : une expertise économique et juridique doit nous permettre de blinder cette opération et être certains que tout est réalisable avec une version à TVA à taux 0. En interne, nous avons eu des réunions. Cela nous a permis de voir que ce schéma est possible.

Maintenant, il nous faut rencontrer la Région et le Rectorat pour être certains de pouvoir lancer les premières études. Nous escomptons les lancer d'ici moins d'un mois, dans moins de deux mois, entre fin février et début mars.

Ces premières études consistent à passer de la faisabilité à une étude de programmation. L'essentiel pour nous, UPEC, est de nous rapprocher de la composante, d'obtenir le maximum d'informations sur la programmation, et savoir pour l'ensemble des laboratoires qui vont travailler dans ce bâtiment de recherche quels sont leurs besoins en termes de m2, en termes d'équipements, pour apprécier le modèle économique, et avoir une vision plus précise de ce que cela va coûter.

C'est la première phase. Nous avons eu des relations assez informelles avec le Rectorat. Ce dernier nous a dit être d'accord pour entamer cette démarche.

Maintenant, il faut nous rapprocher de la Région pour qu'ils nous donnent le même rapport oral. Ensuite, nous formaliserons les choses de manière écrite.

Ce projet avance bien. Il a eu du mal à partir au début, en raison d'un flou sur son financement. Les choses commencent à s'apprécier.

Il y a eu depuis trois ou quatre mois une première réunion, une autre réunion aura lieu la semaine prochaine, avec les laboratoires et le bureau d'études qui nous suit pour le financement de cette opération pour avancer davantage et passer dans la phase active de réalisation de cette opération.

M. POIRET.- Le principe est assez simple. Il existe un certain flou autour de la somme de 4 millions. D'un côté, ils ont été réaffectés dans les tableaux, et d'un autre côté nous avons une phrase dans le document précisant qu'ils pourraient être réinjectés dans l'opération. L'ensemble est donc incertain. Il n'en demeure pas moins, ce qu'a dit Tami est juste, ces 4 millions correspondent à la TVA. Si l'opération coûte moins cher dans la Région, elle réaffecte la TVA économisée dans d'autres projets. La question est de savoir si elle peut nous permettre de les réinjecter, une phrase semble le dire, ou si elle le réinjecte dans d'autres projets. Le flou est dans cet aspect.

M. PELLET.- Si je comprends bien les explications, premier point, la décision de la Région n'affecte pas la décision de réaliser le projet.

Deuxième point, votre réponse montre que vous avez intégré ce fait comme une donnée. Ce dernier pose tout de même aussi un problème, d'abord un problème politique et peut-être un problème

relationnel entre l'université régionale et la Région elle-même. Il y a un procédé ne me semblant pas relever spécialement des bonnes manières, dans la mesure où cela consiste en plus à priver une université importante, comme l'UPEC, dans la région, pour réaffecter, c'était la raison donnée, la somme à un projet, mais à quelque chose qui n'est encore qu'un projet et n'a pas été validé.

Par ailleurs, au niveau du chiffrage, si j'ai bien compris, vous avez parlé de 6 millions au lieu de 8. Il manque 4 millions. Le système de la TVA permettrait d'en récupérer 2. Quand vous parlez de réaffectation, cela signifie que l'hypothèse de travail est que la Région remettra les 2 millions manquant. Nous récupérons 2 par la TVA, mais il reste encore 2 millions. Ces derniers seraient-ils réaffectés par la Région ou cela signifie-t-il aller chercher ailleurs ces 2 millions ?

M. POIRET. - Le projet global est de 31 millions. Si nous supprimons la TVA, c'est pour tout le monde, la Région, mais aussi l'UPEC. Cela favorise l'UPEC qui finançait à hauteur de 3 millions. Nous passons de 3 millions TVA comprise à 3 millions hors taxes. C'est plus pratique. La subvention de l'UPEC est plus importante. Le projet est donc initialement à 31 millions, si nous baissons la TVA, nous sommes à 25,8, de mémoire. Nous économisons beaucoup globalement.

La Région économise 4 millions. La question pour la Région est de savoir si les 4 millions économisés vont être réinjectés à terme, pour le même projet, dans des études. C'est la seule chose, à mon avis, à discuter avec la Région.

Pour le reste, il y avait eu tout de même des discussions sur ce point. La Région, tire des conséquences des réponses que nous lui avons apportées lorsque nous lui avons présenté le bâtiment. Ce dernier était présenté comme un bâtiment de recherche. La recherche, c'est une TVA à 0 %. La Région tire la conséquence du projet qui lui a été présenté.

Aujourd'hui, dans la manière dont le projet est structuré, l'accent a toujours été mis sur la recherche. La question est dans les détails. Par exemple, faisons-nous rentrer des cohortes ou non ? Le projet lui-même étant un projet de bâtiment de recherche, un certain nombre de modalités sont à trouver, notamment avec l'hôpital ou la faculté à côté, pour que la formation demeure dans la faculté, les cohortes demeurent dans l'hôpital, et la recherche en elle-même soit dans ce bâtiment. C'est ce mode de fonctionnement qu'il faut travailler plutôt que le projet lui-même qui est bien défini. Il a toujours été considéré comme un projet de recherche. Il a toujours été défini dans le CPER comme un bâtiment de recherche.

En conséquence, la décision de la Région n'est pas surprenante.. La TVA passe à 0 %, la région la défalque.

De fait, nous sommes plutôt gagnants. Dans l'absolu, nous économisons tout de même 6 millions. De 31, nous passons à 25,8.. La Région passe de 20 à 16. Notre question aujourd'hui est le devenir de ces 4 millions, sont-ils réinjectés autre part ou sont-ils réinjectés dans le projet ? Pour l'instant, il

y a une discussion à avoir. En effet, d'un côté une phrase précise que cela pourrait être réinjecté dans le projet, et de l'autre dans les tableurs, c'est moins évident. C'est la véritable discussion.

M. LE PRESIDENT.- Sachant que la discussion politique menée avec la Région concerne également une autre phase apparaissant dans le CPER, devenue un projet concret depuis l'anniversaire des 10 ans de la Fondation fondamentale, à savoir un bâtiment sur la médecine spécialisée en psychiatrie. Il était déjà dans le dossier. Il n'a pas été financé. Il pourrait faire l'objet éventuellement d'un financement également sur une première tranche sur ce projet-là. Sachant que le Ministère et la Région étaient représentés lors de cet anniversaire et l'annonce du projet de médecine personnalisée.

M. PELLET.- Comme beaucoup d'entre nous, j'imagine, nous découvrons les aspects du problème. Si je comprends vos propos, cette décision ne pourrait être que technique. Elle pourrait se régler techniquement et serait un moyen de faire des économies de chaque côté. Alors, reste la communication faite par voie de presse autour de ce choix technique. Ce n'est pas du tout ainsi qu'il a été présenté. Il a été présenté comme un choix politique de favoriser le projet I.site de la COMUE. Nous sommes finalement rassurés sur l'aspect technique, faisabilité, financement, d'après vos réponses. Néanmoins, puisque cela devient un acte de communication politique, cela me semble mériter une réponse politique. Je proposerai tout de même sur cette question une motion sur le procédé et les choix.

M. PETEY-GIRARD.- Je suis le dossier. C'est à la fois un dossier de recherche et un dossier de patrimoine. La communication de presse, nous ayant tous informés, ne correspond pas véritablement à la délibération de la Région qui nous a été transmise. Dans la délibération de la Région, un paragraphe parle effectivement de ces fameux 4 millions, tout en indiquant, comme le disait Guillaume POIRET, que cette somme pourrait être réaffectée au projet.

Ensuite, plusieurs pages plus loin, il y a les nouveaux financements que la Région entend faire. Parmi ces financements, il y a effectivement la participation à la construction d'un bâtiment pour accueillir la Direction du nouvel établissement qui naîtrait en 2017.

A aucun moment, dans le document, il n'est dit que c'est un jeu de vases communicants. Autrement dit, une lecture du texte est proposée. Nous pourrions aussi bien dire que ces 4 millions vont sur un des autres projets listés par la Région.

Il ne faut pas se livrer à une réduction territoriale de la chose, pour la bonne et simple raison que nous avons un certain nombre de modifications à la baisse, quoique dans le cas de l'UPEC la chose demeure à confirmer, et dans un autre volet de la délibération régionale, et un ensemble de nouveaux projets au nombre desquels il y a le projet à la Cité Descartes. Je caricature, mais le raccourci : « on prend de l'argent à l'UPEC pour le donner à la Cité Descartes » est à ne pas faire, me semble-t-il.

C'est un raccourci.

M. PELLET.- J'entends bien. Le raccourci a été fait.

M. LE PRESIDENT.- Le raccourci est fait par la presse.

M. PETEY GIRARD.- C'est fait par la presse. Il ne faut pas accorder non plus à ce type de communication un poids supérieur à celui qu'il peut avoir, et se faire le relais des lectures très interprétatives de ce qui avait été entendu par un journaliste au moment de la délibération. Nous ne pouvons pas nous permettre ce raccourci à la lecture du document de la Région. L'abondement pour le projet I.site, Cité Descartes, est un abondement plus important. Il y a d'autres éléments de dépenses nouvelles programmées par la Région. Dans le pôle des économies, on prend quelque chose ; dans le chapitre des dépenses, on en prend autre chose, et on rapproche les termes. Cela ne fonctionne pas ainsi. Intellectuellement, il ne faut pas tomber dans ce piège.

M. PELLET.- J'ai bien précisé que c'était un problème de communication. Il y avait eu communication sur ce sujet. La question est d'où vient la communication maintenant.

M. PETEY-GIRARD.- Ce sont les journalistes....

M. LE PRESIDENT.- L'élément de communication de la Région, à mon avis, est simplement le fait de dire qu'avec une TVA à 0 %, potentiellement 4 millions vont être économisés. Ces 4 millions ne vont pas rentrer dans notre caisse, mais être utilisés par la Région pour financer d'autres projets. Dans la liste des projets, il y a l'hôpital de Melun et d'autres choses. C'est juste un élément d'interprétation journalistique ayant pour vocation de créer un peu de polémique.

M. POIRET.- Je proposerai d'ailleurs de faire une autre interprétation moins polémique pour remercier la Région. En effet, l'Institut fondamental, le deuxième volet du bâtiment recherche, n'était pas financé par le CPER. Aujourd'hui, il est possible qu'il soit financé à hauteur de 6 à 7 millions, le document de la région contient une mention à ce sujet. En conséquence, la Région donne 3 millions de plus. Je préfère cette vision positive montrant que la Région est attentive à l'UPEC et soutient le projet. Les deux lectures sont certes possibles. Je privilégie cette lecture. Elle me paraît plus optimiste. Et nous gagnons à la fin 3 millions.

M. PELLET.- Si nous avons l'assurance.

M. POIRET.- C'est dans les documents. C'est écrit.

M. LE PRESIDENT.- Le rendez-vous avec la Région va être extrêmement proche. Ces éléments d'échanges vont avoir lieu dans les 15 jours à venir. Je pense que la Région a bien entendu que nous avons un certain nombre de projets. Nous avons énormément de dossiers pour l'Université avec eux. Le partenariat se fait de façon limpide. Bien entendu, à partir du moment où il y a une économie pour les financeurs, il est normal que la Région prenne en compte cette économie

potentielle avec en plus l'assurance de réaffecter cette somme sur d'autres projets apparaissant prioritaires pour la Région. Il n'y a pas d'élément d'hostilité vis-à-vis de ce projet.

Mme CHEVALIER.- Nous entendons bien le contexte de négociations, etc. Précisément, vous pourriez peut-être, avec la Région, dégonfler la polémique et demander un droit de réponse à la dépêche AEF, conjointement avec la Région. Cette dépêche a un effet délétère. Par définition, nous n'avons pas ces éléments. Cependant, si l'AEF fait des rapprochements n'ayant pas lieu d'être à la fois de notre point de vue et du point de vue de la Région, il faudrait que la Région et l'UPEC, conjointement, demandent un droit de réponse à l'AEF. Cela étant, il n'y a plus besoin de motion.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera un élément de discussions avec la Région. Il faut prendre un peu le temps et laisser le temps de cette réunion.

M. PETEY-GIRARD.- Il faut veiller à une chose. La dépêche AEF concerne la Région prioritairement. La Région veut-elle ou non corriger une erreur ?

M. PELLET.- C'est la réponse. La question est d'où vient la communication. S'ils sont d'accord pour corriger, cela ne vient pas d'eux.

M. PETEY-GIRARD.- Répondre, alors que nous ne sommes pas directement impliqués, n'est pas forcément quelque chose de stratégiquement important.

Mme CHEVALIER.- Pas nous, conjointement.

M. PETEY-GIRARD.- La Région.

M. PELLET.- Conjointement, c'est mieux.

M. BASSAGLIA.- Nous pouvons poser la question.

M. LE PRESIDENT.- Il faut l'aborder verbalement.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Il s'agit d'une question diverse, en forme de demande de précision sur les informations données en point I du Conseil d'Administration au sujet des projets en cours de construction dans la perspective PIA 3, si j'ai bien tout suivi, en particulier les deux réunions à l'échelle de la COMUE.

Quel serait le périmètre de ces deux réunions en termes d'établissements membres et associés de la COMUE, et par ailleurs, dans chacun des établissements, je suppose que la décision relève de chacun des établissements, quel serait le périmètre en termes de structure constitutive de l'établissement impliqué ? Plus précisément, les directeurs d'unité et les directrices d'unité sont-ils susceptibles d'être parties prenantes de la réflexion ? Ma question fait suite à un courrier nous ayant été envoyé en décembre par environ deux tiers des directeurs d'unité. A ce jour, il n'a pas reçu de réponse. Cela concerne les suites du PIA 2 et la préparation du PIA 3.

M. LE PRESIDENT.- Je l'ai dit, ce point a été abordé en COMEX. C'est le choix de Philippe de ne rien écrire. Il n'y aurait pas de réduction de périmètre pour les appels d'offres au sein de la COMUE s'ils étaient obtenus. Je n'ai simplement pas le droit de l'écrire.

Concernant la venue du CGI et les informations concernant le PIA 3, il est question de faire une diffusion générale à l'ensemble de la communauté, de tous les établissements membres fondateurs, et certains membres associés de la COMUE. Cette réunion se tiendra dans les amphithéâtres ayant les plus grandes capacités sur le site de Créteil et sur le site de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne. Ce n'est pas du tout limitatif. Le périmètre est l'ensemble des établissements de la COMUE.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Je suppose que les dates ne sont pas....

M. LE PRESIDENT.- Pour une raison de centralisation, la demande passe par Philippe. Il a sollicité le CGI. Nous attendons les dates. Il serait souhaitable que cela se fasse aux environs de février dans la mesure où la plupart des appels d'offres paraissant les premiers, certains seront peut-être encore plus précoces, auront une réponse pour un dossier qui devra être déposé au mois de juin. Nous sommes dans un délai très court. Il est important d'avoir les informations le plus tôt possible. Que cela soit sur le site de Champs ou sur le site de Créteil, cela ne sera probablement pas le même jour. Nous pouvons difficilement imaginer que le CGI bloque une journée complète, mais peut-être deux fois deux heures, ou trois fois trois heures, pour présenter et répondre aux questions. Cela doit être le plus large possible. Ceux souhaitant assister aux deux sites de réunion pourront aller dans les deux sites. Néanmoins, les invitations seront générales pour l'ensemble des membres de la COMUE pour deux dates de manifestation, si le CGI accepte d'en donner deux.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? (*Il n'y en a pas.*).

Je vous propose de féliciter à nouveau Frédéric et de clôturer cette séance du Conseil d'Administration en vous souhaitant à nouveau tous mes vœux de bonne année et un travail constructif et productif pour l'UPEC.

Merci à vous, et bravo à Frédéric.

(*Applaudissements*)

La séance est levée à 12 heures 20.